



Imposition de la prestation compensatoire

Par Chris92

Bonjour,

Puis-je déduire de mon imposition et jusqu'à quel % ou valeur le montant de la prestation compensatoire à verser en capital à mon ex femme dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel? Est-elle susceptible de payer elle-même une imposition sur la prestation que je lui aurai versée?

Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Cette page détaille la question si vous versez la somme dans les douze mois :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F446]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F446[/url]

Si vous versez la somme dans les douze mois suivant le jugement ou la convention, votre épouse ne sera pas imposée sur le revenu.

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/prestation-compensatoire]https://www.impots.gouv.fr/particulier/prestation-compensatoire[/url]